




Bilan – Région Bourgogne

Population 01/01/2014	au	1 638 492	
Economie			
PIB (2013)	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par hab. (en €)</i>	<i>Évolution depuis 2000 (en %)</i>
	43 983	26 832	+0,1%
Emploi (2013)	<i>Niveau d'emploi</i>	-	<i>Évolution depuis 2000 (en %)</i>
	641 798		-1,7%
Taux de chômage (2014)	9 %	-	<i>Évolution depuis 2000</i>
			+1,8%
Dépenses (2013)	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par hab. (en €)</i>	<i>Évolution depuis 2009 (en %)</i>
Budget (dépenses réelles totales)	685,3	418	- 12,2%
Dépenses d'investissement (hors dette)	155,1	94	- 38,5%
Part des dépenses d'investissement (hors dette) dans les dépenses réelles totales (en %)			22,6 %
Recettes (2013)	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par hab. (en €)</i>	<i>Évolution depuis 2009 (en %)</i>
Recettes fiscales	321,3	196	+11,7%
Dotations et subventions	310,2	189	-10%



Part de la dotation globale de fonctionnement dans les recettes réelles totales (en %)			26%
Dette et financement (2013)	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par hab. (en €)</i>	<i>Évolution depuis 2009 (en %)</i>
Encours de la dette	511,9	312	+36%
Capacité de désendettement (dette/ épargne brute) (en années) Flèche à la hausse ou à la baisse pour montrer si la capacité de désendettement s'est améliorée ou dégradée			4,1 ans (-0,5 année) 

Source : INSEE, Direction générale des collectivités locales¹, calculs du chiffrer.

Note : la population utilisée dans les indicateurs par habitants est celle recensée par l'INSEE. Elle diffère légèrement de la population utilisée par la Direction générale des collectivités locales qui opère des retraitements de nature administrative. En effet, les données de la DGCL intègrent notamment les populations qui ne sont pas nécessairement résidentes de manière permanente sur le territoire. Par exemple, la population DGCL ou population « légale » ajoute notamment à la population du recensement un habitant pour chaque résidence secondaire. En effet, les résidences secondaires peuvent occasionner un surcoût au niveau d'une collectivité et la DGF est donc répartie avec cette population « étendue ».

Démographie, emploi, atouts économiques.....	3
Économie : structure et dynamiques.....	4
Territoire et infrastructures.....	5
Les dépenses.....	6
Les recettes.....	7
L'endettement.....	8

¹ Chiffres disponibles en ligne : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-regions>



Démographie, emploi, atouts économiques

Une région majoritairement rurale et démographiquement peu dynamique

D'une superficie de 31 600 km², soit 6 % du territoire national, la région Bourgogne est l'une des plus vastes de France. Elle n'est que la 16^e région de France pour sa population (1 640 000 habitants, soit 2,5 % de la population française). Elle est peu urbanisée : seuls 56% des Bourguignons vivent dans une aire urbaine. La densité de population (52 habitants au km²) est deux fois inférieure à la moyenne nationale.

La croissance démographique de la région est très faible depuis plusieurs années, +0,1% par an en moyenne. La situation est contrastée sur son territoire : la Nièvre, la frange de l'Yonne la plus éloignée de l'Île-de-France, le nord de la Côte d'Or et l'ancien bassin industriel de Saône-et-Loire s'étirant du Creusot à Montceau-les-Mines voient leur population régresser, tandis que l'axe Dijon-Mâcon bénéficie d'une croissance démographique significative.

Une région agricole et industrielle

En termes économiques, la Bourgogne se situe dans une position médiane. Son PIB s'élève à 44 milliards d'euros en 2013, soit 2,1% de la richesse nationale. Exprimée en PIB par habitant, la richesse de la région la classe au 11^{ème} rang des 22 régions métropolitaines.

L'industrie a conservé une importance relative dans la création de valeur ajoutée (17% en 2012). Elle s'est développée dès le XIX^e siècle (charbon de Montceau-les-Mines, sidérurgie du Creusot), puis a connu un nouvel essor après 1945, particulièrement dans la vallée de la Saône, à Dijon et dans l'Yonne, mais n'a pas été épargnée par la crise. En revanche, le nord de la région, pauvre en grandes entreprises, a profité de l'installation d'industries moins lourdes, plus diversifiées et moins vulnérables : parachimie, industrie pharmaceutique, industries mécaniques et automobiles, agroalimentaire. Depuis 2005, la Bourgogne dispose de deux pôles de compétitivité : le Pôle Nucléaire Bourgogne et Vitagora Goût-Nutrition-Santé dans l'agroalimentaire.

Le poids de l'agriculture demeure également significatif : 5% de la valeur ajoutée régionale et une surface agricole utilisée couvrant plus de la moitié de la superficie de la région. L'agriculture bourguignonne est très spécialisée dans les céréales, l'élevage bovin et la viticulture. Enfin, le commerce extérieur et le tourisme (gastronomie, histoire, culture, tourisme vert dans le parc naturel du Morvan) fournissent à la région d'appréciables ressources complémentaires.

La situation de l'emploi y est plus favorable qu'au niveau national : le taux de chômage s'élève à 9,1%, contre 10% en métropole.



Économie : structure et dynamiques

Une croissance inférieure à la croissance nationale

Les performances de l'économie bourguignonne se révèlent inférieures à la moyenne nationale. Entre 2000 et 2012, la richesse de la Bourgogne (mesurée par le PIB en volume) a quasiment stagné (+0,1%), aux alentours de 43 milliards d'euros, tandis que le PIB national croissait de 1,2%. Sur les 25 dernières années, le taux de croissance de la Bourgogne a dépassé la moyenne nationale à seulement trois reprises. Les épisodes de récession, comme en 1993 et 2009, ont en revanche été beaucoup plus marqués en Bourgogne.

On observe une tendance similaire sur le marché de l'emploi. Entre 1982 et 2011, l'emploi total a crû de 21% à l'échelle nationale mais de seulement 6% en Bourgogne. Le PIB par emploi, qui permet de mesurer la présence d'activités qualifiées et créatrices de valeur ajoutée, classe la Bourgogne au 16^{ème} rang des régions métropolitaines.

Une région particulièrement touchée par la crise

L'économie bourguignonne se distingue du niveau national par l'importance relative que conservent l'agriculture et l'industrie. Ces deux branches génèrent plus de 20% de la valeur ajoutée régionale, contre une moyenne nationale de 14%.

La désindustrialisation de la région a commencé dès les années 1980 et se poursuit depuis. Même en période de croissance, les pertes industrielles et agricoles ne sont pas compensées par les services. Du fait de cette désindustrialisation tendancielle, le recul de l'emploi total en Bourgogne est réel. La région comptait environ 642 000 emplois à la fin 2013, soit 1,7% de moins qu'en 2000.

Durant la crise, la Bourgogne figure parmi les six régions françaises où l'emploi a le plus chuté. De 2008 à 2012, environ 25 000 emplois ont été perdus en Bourgogne. Le taux de chômage est passé de 6,1% au troisième trimestre 2008 à 9,1% à la fin 2012. Après des fluctuations en 2013-2014, il s'élève à 9,1% au premier trimestre 2015.

Ce décrochage a été encore plus significatif dans l'emploi industriel : 14 000 des 25 000 emplois perdus l'ont été dans cette branche. Géographiquement, la baisse a été encore plus marquée dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, départements dans lesquels la fabrication de machines et d'équipements électriques, électroniques ou informatiques prenait une plus grande place.



Une reprise freinée par la faiblesse du secteur tertiaire

La Bourgogne possède un tissu économique formé essentiellement de petites et moyennes entreprises, ce qui limite le potentiel de croissance de la région. 80% des entreprises bourguignonnes ont moins de 10 salariés. De plus, des secteurs relativement protégés jusqu'ici, tels que l'industrie pharmaceutique, ont récemment connu des destructions de postes significatives, y compris au sein d'une zone d'emplois dynamique comme celle de Dijon.

La bonne santé de la filière agricole et alimentaire, qui bénéficie d'un environnement de recherche très développé et d'un pôle de compétitivité performant – Vitagora – est donc essentielle pour l'économie de la Bourgogne, tout comme la capacité de la région à maximiser les effets de la présence d'un autre pôle de compétitivité sur son sol, le pôle de l'industrie nucléaire.

Le secteur tertiaire devrait également jouer un rôle majeur dans la revitalisation de l'économie bourguignonne. Mais en l'état trois freins entravent sa croissance : une démographie atone qui ne favorise pas le développement de l'économie dite présenteielle (administration, santé, distribution, etc.), la faible densité du tissu productif et l'accaparement des fonctions dites métropolitaines – les prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée – par l'Île-de-France et la métropole lyonnaise.

Territoire et infrastructures

Un positionnement géographique stratégique

Ces évolutions contrastées reflètent notamment la structuration géographique de la Bourgogne, carrefour des grands axes, tant ferroviaires qu'autoroutiers, et porte d'entrée des couloirs rhodanien et européen.

Polarisée au nord-ouest par le bassin parisien et au sud par la métropole lyonnaise, la région est caractérisée par la fluidité des échanges nord-sud. En revanche, les mobilités d'est en ouest sont aujourd'hui faibles. Mais pourraient être progressivement stimulées par la branche Est du TGV Rhin-Rhône, mise en service à la fin de l'année 2011.

Enfin, compte tenu de la qualité de ses paysages et de son positionnement stratégique, la Bourgogne dispose d'un potentiel touristique supérieur à ce que la brièveté des séjours actuels indique.



Les dépenses

Des dépenses de fonctionnement élevées mais en baisse

Le niveau des dépenses du conseil régional est relativement élevé. De 2009 à 2013, la moyenne des dépenses par habitant de la Bourgogne (437€) a nettement dépassé la moyenne des régions métropolitaines hors Corse (409€). La région figure en moyenne au 6^{ème} rang des régions affichant le ratio de dépenses par habitant le plus élevé, avec un niveau particulièrement marqué en fonctionnement (4^{ème}) contrairement à l'investissement (12^{ème}).

En 2014, les dépenses totales de la région Bourgogne s'élevaient à 736 millions d'euros, dont 487 millions en fonctionnement. Depuis 2009, les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué (-4,3% au total), alors que celles des autres régions françaises ont enregistré une croissance proche de 2% sur la même période. Cette baisse n'est pas supportée par les charges de personnel, qui ont augmenté en moyenne de 2,6% par an entre 2009 et 2013, mais par les charges d'activité (aide aux stagiaires en formation professionnelle, dotation de fonctionnement des lycées, subvention de fonctionnement aux associations, etc.). Celles-ci représentent la plus grosse masse financière du budget régional (343 millions d'euros en 2013) et qui ont reculé de 2% par an en moyenne depuis 2009.

Les dépenses d'investissement de la Bourgogne ont atteint un sommet en 2009 pour amortir les effets de la crise sur l'économie bourguignonne. 252 millions d'euros ont ainsi été consacrés en 2009 à la mise en œuvre du plan régional de soutien à l'économie. Par la suite, les dépenses d'investissement se sont contractées de plus d'un tiers de 2010 à 2013. Elles ont de nouveau augmenté en 2014, de 36 millions d'euros, du fait notamment de travaux de modernisation des centres de formation et d'apprentissage régionaux dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement, du soutien apporté par la région aux opérations de rénovation urbaine en cours en Bourgogne et d'une hausse des investissements dans les transports.

Priorité aux transports et à l'enseignement

Les trois politiques publiques qui englobent les compétences obligatoires et exclusives de la région – la formation professionnelle et l'apprentissage, le transport ferroviaire régional de voyageurs, les lycées – constituent également les trois premiers postes budgétaires de la région Bourgogne, avec respectivement 141, 176 et 187 millions d'euros de dépenses autorisées en 2014, soit 65% des dépenses totales. Parmi les autres compétences majeures de la région, la politique d'action économique a mobilisé 72 millions d'euros en 2014.

En 2014, la Bourgogne dépense plus que la moyenne des régions en matière de transports (9€ de plus par habitant), d'action économique (6€ de plus par habitant), d'enseignement (3,6€ de plus par habitant), d'aménagement du territoire (3,1€ de plus par habitant) et



de culture-sports-loisirs (2,6€ de plus par habitant). Ses dépenses sont en revanche inférieures en matière de formation professionnelle (2,1€ de moins par habitant).

De 2009 à 2014, les progressions de dépenses les plus fortes ont concerné l'action économique, avec une hausse de 8,5€ par habitant, affectée prioritairement à la structuration de pôles de compétence et à la création-transmission d'entreprises pour renouveler le tissu des PME bourguignonnes. A un niveau moindre, les dépenses ont également progressé dans le champ de la culture, des sports et loisirs (+2€ par habitant) et des annuités de la dette (+7,2€ par habitant). En 2015, le budget primitif prévoit la poursuite de la croissance des dépenses d'action économique mais une baisse de celles consacrées au bloc culture-sports-loisirs.

Les dépenses de transports ont quant à elles faiblement reculé entre 2009 et 2014, sans que cela soit significatif puisque lié au cycle de renouvellement du matériel ferroviaire. Compte tenu de sa superficie et de la densité du réseau, particulièrement vers l'Île-de-France et la métropole lyonnaise, la Bourgogne est amenée à soutenir un niveau de dépenses élevé en la matière (politique tarifaire incitative, développement de l'offre vers Paris et Lyon, fin de la première phase de renouvellement du matériel roulant en 2009-2010 et nouvelle phase entamée en 2015).

Les recettes

Net recul des recettes et de l'emprunt

Les recettes totales de la région Bourgogne ont fortement diminué, de près de 15 %, entre 2009 et 2013. Elles sont passées de 781,2 millions d'euros en 2009 à 659,7 millions en 2013.

Dans un contexte de réformes législatives affectant le panier de ressources des régions, la Bourgogne se distingue de la moyenne des régions par la croissance de ses ressources fiscales (+3,5%). Elles s'élevaient à 321 millions d'euros en 2013. On note une profonde divergence entre l'évolution de la fiscalité directe, qui a diminué de 12% pour représenter 125 millions d'euros en 2013, et de la fiscalité indirecte, qui a augmenté de 16% pour s'établir à 196 millions d'euros.

En matière de carte grise, la Bourgogne présente en effet le 4^{ème} tarif le plus élevé de France en 2013. Le taux de cette taxe a augmenté de 20% en 2011 et de 9,5% en 2012. Il a de nouveau été augmenté en 2014, pour passer à 51€/CV. En revanche, compte tenu notamment d'une mauvaise conjoncture, le produit de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP) est resté quasiment stable sur la période considérée, à environ 102 millions d'euros.

Parallèlement, l'emprunt et donc les recettes d'investissement ont lourdement chuté entre 2009 et 2013. Alors que la Bourgogne pouvait compter sur 144 millions d'euros de recettes d'emprunt en 2009, ce montant est réduit à 11 millions en 2013.



Des dotations d'abord stables puis en retrait

En 2013, le montant des principales dotations et subventions en fonctionnement reçues de l'Etat – dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation relative à la formation professionnelle et dotation globale de décentralisation (DGD) – s'élevait à 237,6 millions d'euros, soit une quasi stabilité depuis 2009 (+0,8%), au prix notamment d'un gel de la DGF et de la dotation de formation professionnelle.

Après une longue période de stabilité, la DGF de la Bourgogne se contracte aujourd'hui sensiblement. D'environ 171 millions d'euros les années précédentes, elle a baissé de 6 millions en 2014 (-3,5%) et devrait reculer de 12,5 millions en 2015 (-7,5%).

L'endettement

Un stock de dette en forte croissance

Au 31 décembre 2014, l'encours de dette la région Bourgogne s'élevait à 492 millions d'euros contre 375 millions en 2009, soit une augmentation de plus de 30%. La nette hausse de l'endettement connue en 2009 correspond principalement au plan de soutien à l'économie déployé au moment de la profonde récession qui a affecté le territoire. Sur la période considérée, la région a essentiellement fait appel à des nouveaux emprunts pour combler ses besoins de financement d'investissement.

L'encours de la dette a décliné depuis 2012 et est repassé en 2014 sous le seuil des 500 millions. La région Bourgogne a opté pour un recours à l'emprunt supérieur à ses besoins annuels en 2011 et 2012, dans un contexte de grande tension financière sur les marchés européens et par crainte d'un éventuel assèchement des crédits bancaires.

La Bourgogne possède un niveau de dette élevé. En 2013, l'écart à la moyenne des régions était en défaveur de la Bourgogne (312€/hab contre 285€/hab). En 2014, le ratio dette par habitant a été ramené à 290€/hab. en Bourgogne.

Un faible taux d'intérêt bienvenu

La dette de la région Bourgogne est saine dans la mesure où elle n'a pas eu recours aux emprunts structurés. Au 31 décembre 2013, l'encours de la dette se partageait à 41% à taux fixe et à 59% à taux indexé. Onze établissements prêteurs se partageaient la dette bancaire de la Bourgogne.

Depuis 2008, la Bourgogne a privilégié les emprunts à taux variables pour bénéficier de taux inférieurs, ce qui a constitué une stratégie porteuse compte tenu du bas niveau et de



la tendance baissière des taux d'intérêts ces dernières années. Ainsi, à la fin 2013, la dette de la Bourgogne était portée à un taux d'intérêt moyen de 2,5%, contre 3,8% en 2008.

Une capacité de désendettement encourageante

La capacité de désendettement se calcule en rapportant l'encours de la dette à l'épargne brute de la collectivité. Concrètement, elle mesure le temps que la collectivité mettrait pour se désendetter totalement si elle y consacrait l'ensemble de son épargne brute.

Après s'être dégradée de 2 ans à 5 ans de 2008 à 2011, du fait de la régression de l'épargne brute, la capacité de désendettement de la région Bourgogne s'améliore légèrement depuis lors pour retrouver un niveau inférieur à 4 ans (3,7 années) au 31 décembre 2014. On considère généralement qu'une capacité de désendettement supérieure à 10 ans indique une soutenabilité douteuse et qu'une durée de 5 ans est une valeur satisfaisante.